

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 19 avril 2021 N° CP-2021-4-9-2

9 ème Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service habitat public et adapté

Service consulté

Finances Subventions Juridique

PDALHPD 67 - PROPOSITION DE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION AVA HABITAT ET NOMADISME POUR SON POLE HABITAT PRECAIRE ET DE SOUTIEN POUR L AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE D UN MENAGE TRES DEFAVORISE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de décider l'attribution de deux subventions à l'association AVA Habitat et nomadisme pour : le fonctionnement de son pôle Habitat précaire et le soutien à une opération d'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé à Herrlisheim.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin, adopté par délibération n° CD/2015/110 du Conseil départemental du Bas-Rhin le 2 novembre 2015, a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur près de 90 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre, dans une cinquantaine de communes.

Depuis 15 ans, le Département du Bas-Rhin soutient l'intervention de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites qui accueillent d'anciens nomades sédentarisés et, de façon générale, des ménages isolés et très défavorisés.

L'association mène, en effet, via son Pôle habitat, des actions d'aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de

terrains familiaux.

Proposition de subvention de fonctionnement à l'association AVA Habitat et nomadisme pour son pôle Habitat précaire

Afin d'appuyer la réalisation de ces opérations sur le territoire du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour cofinancer, en 2021, les postes du Pôle habitat (intervenant technique, agents de développement habitat) ainsi que les postes de directeur et secrétaire soit 3,35 ETP au total.

En 2020, l'association a pu réaliser 41 interventions en faveur de ménages très défavorisés résidant sur des sites d'habitat précaire.

En 2021, l'effectif total de l'association s'élève à 11 emplois à temps plein (ETP) et l'association sollicite des cofinancements de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat, de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que des Intercommunalités de Bischwiller, Saverne, Erstein et Mosheim-Mutzig, au titre notamment de l'intervention de l'association sur les aires d'accueil de Gens du voyage.

Elle devrait également bénéficier d'un financement de l'Etat de 32 500 € pour l'étude de calibrage Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) d'Heimersdorf (Haut-Rhin).

Le budget total de l'association pour 2021 est estimé à 578 993 €.

En 2020, une subvention de 84 000 € avait été attribuée pour le fonctionnement du pôle Habitat de l'association. L'association sollicite la reconduction de cette subvention.

Il est proposé à la Commission Permanente de renouveler le montant de cette subvention pour 2021 et d'attribuer une subvention totale de 84 000 € permettant de cofinancer les 3,35 ETP du Pôle habitat de l'association AVA Habitat et nomadisme.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes de la convention financière, annexée au rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association.

Le prélèvement des crédits correspondants, soit 84 000€ serait prélevé sur le programme P040 Actions d'accompagnement - Opération 002 Ménages défavorisés- Enveloppe 01 - 2021 - Chapitre 65 - Fonction 552 - Nature 65748.

Proposition de soutien à l'association AVA Habitat et nomadisme pour une opération à Herrlisheim (remplacement des équipements sanitaires dans une habitation modulaire)

Au titre des opérations montées par le Pôle Habitat, AVA sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 2 070 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé, résidant sur le territoire de la Commune de Herrlisheim.

- Subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace : 2 070 € soit 60% du coût total du projet évalué à 3 450 €
- Participation du ménage : 345, 00 € soit 10%

D'autres financements sont sollicités auprès de la Fondation Abbé Pierre (10%), de PROCIVIS Alsace (10%) et de la Mairie de Herrlisheim (10%).

Madame le Maire de Herrlisheim a autorisé ce projet par écrit.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 2 070 € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et nomadisme et d'approuver de la convention de financement annexée au présent rapport.

Le prélèvement des crédits correspondants, soit 2 070 € serait prélevé sur le programme P037 Actions volontaristes habitat- Opération 007 - Enveloppe 09 - Chapitre 204 - Fonction 552 - Nature 2324.

La Commission Insertion, habitat, précarité et la Commission territoriale Nord Alsace ont donné respectivement un avis favorable sur ces propositions, lors de leurs réunions des 16 et 15 avril 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 000 € permettant de cofinancer les 3,35 ETP du Pôle habitat de l'association AVA Habitat et nomadisme.
- D'approuver les termes de la convention financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 84 000 € sur le programme P040 Actions d'accompagnement Opération 002 Ménages défavorisés- Enveloppe 01 Chapitre 65 Fonction 552 Nature 65748 ; par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention financière afférente.
- D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximal de 2 070 € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et nomadisme pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé résidant sur le territoire de la Commune de Herrlisheim.
- D'approuver les termes de la convention financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 2 070 € sur le programme P037 Actions volontaristes habitat- Opération 007 Enveloppe 09 Chapitre 204 Fonction 552 Nature 2324.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY